



La résidence alternée, maux ou remèdes ?

publié le 15/04/2011, vu 1268 fois, Auteur : [Linda HALIMI-BENSOUSSAN](#)

Exit les guerres intestines entre les parents : La question qui doit rester primordiale est l'intérêt de l'enfant.

Les parents devraient choisir seuls le mode d'organisation de la vie quotidienne pour leur enfant.

Cependant dans plus de 70 % des cas, les conflits liés à leur séparation, les amertumes et les rancœurs ne permettent pas aux adultes d'outrepasser les tensions du couple pour prendre des décisions mûres concernant le mode de garde le plus adapté à leur enfant.

C'est donc le Juge aux affaires familiales qui aura la lourde tâche de prendre la décision au lieu et place des parents de ce qui sera le plus conforme à l'intérêt et à l'épanouissement de l'enfant.

L'article 373-2-9 du code civil dispose que la résidence des enfants peut être fixée en alternance au domicile de chacun des parents ou au domicile de l'un d'eux.

Pour fixer une résidence alternée, les juges prendront en considération :

- L'entente des parents
- La volonté des parents de partager les mêmes principes de vie
- L'âge de l'enfant
- La proximité du domicile des deux parents

En cas de résidence alternée, il n'est pas obligatoire que le temps passé chez chaque parent soit équivalent.

L'appréciation se fait au cas par cas par le magistrat, car souvent, si les deux parents ont des capacités éducatives équivalentes, la résidence alternée n'est pas forcément la solution la plus judicieuse pour garantir un équilibre éducatif à son enfant.

Si parfois, permettre à l'enfant de vivre alternativement avec sa mère puis son père, offre à chacun des parents la possibilité de suivre le plus près et le plus quotidiennement l'éducation de celui-ci, parfois les parents sont satisfaits, mais l'enfant souffre de cette situation et a l'impression d'être « trimballé » d'un domicile à l'autre.

Les parents doivent donc prendre conscience que les besoins de l'enfant évoluent et que ce qui lui est favorable à un certain âge, ne l'est pas forcément lorsqu'il grandit.

Les parents doivent également mettre de côté leurs conflits et éviter l'instrumentalisation des enfants.

La priorité doit rester l'équilibre de l'enfant.

Pour cela, ils ne doivent pas hésiter à tenter une médiation familiales qui les aidera à mettre de conflit leurs intérêts et à prioriser l'intérêt de leur enfant.